



Contribution CGT Groupe d'experts SMIC - 2021

La CGT souhaite, au préalable, réaffirmer sa demande quant à l'évolution nécessaire de la composition du groupe d'experts instauré par la loi du 3 décembre 2008. Les cinq membres de ce groupe, choisis par le gouvernement, ont pour mission, chaque année, de rendre un rapport relatif à l'évolution du SMIC. La CGT demande que les organisations syndicales représentatives intègrent ce groupe d'experts, afin de permettre la représentation des intérêts des salariés, en particulier celles et ceux payés au SMIC ou à un niveau proche.

10,48 € par heure, 1 589,87 € par mois : c'est ce que perçoit un smicard depuis le 1^{er} octobre dernier. Cette augmentation automatique en cours d'année a reçu un large écho médiatique, dans une période où le niveau global des salaires dans notre pays est insuffisant pour permettre à tous de vivre bien. Cela est encore plus criant pour les salariés payés au SMIC ou dont le salaire en est proche (22% des salariés perçoivent moins de 1 500 € nets par mois¹).

La question du « pouvoir d'achat » connaît un sursaut dans la période, à la faveur d'une inflation plus importante que d'ordinaire (aux alentours de 2.6%) liée à un ensemble de facteurs allant de tensions géopolitiques, autour des matières premières et de l'énergie, jusqu'à des décisions de politique intérieure (comme la hausse des prix de l'électricité pour... favoriser la concurrence !).

10% de cette inflation correspond au prix de l'énergie, qui se répercute directement sur les ménages les plus pauvres. On pourrait citer certaines hausses notables : les fruits et légumes frais (+5%), les pommes de terre (+4%), les transports dont le train (+6.3%), le tabac (+4.8%), les services postaux (+7.3%). Là encore, plus les revenus sont faibles, plus ces dépenses pèsent lourd dans les budgets.

Qu'on ne se trompe pas d'ennemi ; le problème ce n'est pas l'inflation en tant que telle (qui réduit notamment le poids de l'endettement) ; le problème c'est la faiblesse des salaires, le fait qu'ils n'augmentent pas assez rapidement, en un mot ; la répartition des richesses en défaveur du travail. Le problème du pouvoir d'achat ne date pas de la remontée de l'inflation ; il est structurel.

Si on regarde sur une plus longue période, on constate que les salaires nets (une fois l'inflation prise en compte) n'ont augmenté que de 0.5% par an en moyenne depuis 1996.

- La quasi-totalité de cette hausse s'explique par le fait qu'il y a de plus en plus de cadres qui tirent la moyenne vers le haut. En prenant en compte cette évolution, on constate en réalité que les salaires nets n'ont pas bougé depuis 1996.

¹ INSEE première, n°1863, 15/06/2021

- Pire, si on corrige l'indice des prix de 1 point comme nous le proposons (en prenant en compte le tabac, le logement, la hausse des divorces etc.), le pouvoir d'achat du salaire net n'a pas augmenté mais **diminué de 9.1% depuis 1996 !**

Si la revalorisation automatique du SMIC constitue un certain « filet de sécurité », elle est assurément insuffisante. Elle est d'abord fondée sur un calcul de l'inflation qui ne prend pas suffisamment en compte la réalité du coût de la vie pour des millions de salariés.

Par ailleurs, il faut attendre un niveau d'inflation atteignant 2% pour que le mécanisme légal de revalorisation automatique soit déclenché. La CGT considère que cela devrait être engagé à partir d'un taux d'inflation de 1%.

Au-delà de ce dispositif automatique, le niveau du SMIC demeure notoirement insuffisant pour permettre aux salariés à la fois de faire face sereinement à leurs dépenses contraintes mais indispensables et de disposer d'un reste à vivre décent.

D'ailleurs, le niveau élevé de pauvreté persistant dans notre pays en est une illustration. Si on croise les données nationales avec celles issues du baromètre annuel du Secours Populaire, le constat est sans équivoque. Avec les graves conséquences sociales de la crise sanitaire, une majorité de français (55 %) a, dans son entourage, familial ou amical, au moins une personne aux prises avec la pauvreté. Les différentes formes de pauvreté (monétaire, privation matérielle et privation sociale) sont très répandues et touchent un français sur cinq selon l'Insee (septembre 2021). Plus largement, la capacité à pouvoir boucler son budget a diminué : près d'un tiers de la population (32 %) rencontre désormais des difficultés pour payer son loyer, son emprunt immobilier ou ses charges liées au logement (+7 points). En matière de santé, 29 % de la population a du mal à disposer d'une mutuelle santé (+8 points). Résultat, plus du tiers (36 %) est toujours embarrassé pour payer les actes médicaux mal remboursés par la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, les prix de l'énergie s'envolent et pèsent significativement sur le budget des Français qui sont de plus en plus inquiets au sujet de ce poste de dépenses (84% contre 79% en 2020²). Cette inquiétude se répercute sur la consommation des ménages : 60 % des personnes interrogées déclarent avoir réduit le chauffage chez elles pour ne pas avoir à payer des factures trop élevées, soit une augmentation de 30 points par rapport à 2019 ! De plus, 25 % déclarent avoir eu des difficultés à payer certaines factures d'électricité ou de gaz, (ils étaient 18% en 2020).

L'an dernier le président Macron, affirmait haut et fort « *il faudra nous rappeler aussi que notre pays tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent si mal. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* ».

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Force est de constater que les actes du Gouvernement n'ont pas suivi les paroles du Président puisqu'aucune augmentation significative du SMIC n'a été décidée. Il s'agit là d'une occasion ratée de participer à la reconnaissance du travail des salariés particulièrement exposés pendant la crise et particulièrement mal payés.

² Baromètre annuel « Energie-Info » du médiateur de l'énergie, 12/10/2021

C'est aussi un mauvais signal envoyé aux branches professionnelles qui rechignent largement à prendre à bras le corps la question cruciale des salaires. Cette frilosité à revaloriser les salaires est d'autant plus incompréhensible que l'austérité salariale a un impact négatif sur l'économie.

Ainsi dans les industries agroalimentaires, les salaires sont 20 % inférieurs à ceux du reste de l'industrie. C'est encore pire pour les salaires de l'agriculture où 80 % des salariés sont payés autour du Smic.

Après la revalorisation automatique du 1^{er} octobre dernier, le nombre de conventions collectives présentant un ou plusieurs coefficients parfois en-dessous du SMIC a explosé. Avant cette date le ministère du Travail en dénombrait déjà 45. Cette situation était liée à la revalorisation automatique du 1^{er} janvier 2021 pour certaines d'entre elles, mais pour d'autres le problème est plus ancien et persistant et confirme le choix patronal d'un pays de bas salaires. C'est d'ailleurs pour remédier à cela que la CGT revendique, dès la revalorisation du SMIC :

- l'augmentation automatique de l'ensemble des minima dans les branches pour éviter que les grilles salariales ne se réduisent comme peau de chagrin ;
- l'ouverture immédiate des négociations dans l'ensemble des branches professionnelles pour éviter les situations de décalage de plusieurs mois parfois et pour créer la dynamique salariale appelée des salariés.

Pour la CGT, aucun salaire minimum ne doit être en dessous du SMIC !

Les moyens existent, les grandes entreprises françaises devraient verser 52 milliards d'euros de dividendes en 2021. Malgré la crise, les dividendes versés par les entreprises du SBF 120 devraient rebondir de 42 % cette année. Plus de la moitié des entreprises de l'indice ont prévu d'augmenter ou de rétablir le versement d'un dividende. Aujourd'hui, l'argument de la crise sanitaire et les incertitudes qu'elle engendre est rattrapé par une courbe de croissance encourageante. Celle-ci devrait atteindre 6 % selon les estimations de l'Insee. Et si de nombreuses entreprises ont été fragilisées par la crise, elles se portent globalement plutôt mieux. Au deuxième trimestre, leur taux de marge a atteint 35,4 %, selon l'Insee. Un record depuis 70 ans ! Quant aux entreprises du CAC 40, elles ont réalisé plus de 60 milliards d'euros de profits au premier semestre. C'est 41 % de plus que lors de la même période en 2019. Ces signaux encourageants doivent se répercuter sur les salaires.

Ailleurs, en Allemagne, le salaire minimum légal est appelé à augmenter progressivement. Actuellement de 9,35 € bruts de l'heure, il augmentera successivement pour s'élever à 10,45 € bruts au 1^{er} juillet 2022.

Lors de la précédente audition en 2020, la CGT avait déjà évoqué les hausses de salaire dans plusieurs pays européens et s'était vu rétorquer qu'en Allemagne la hausse du salaire minimum avait été annulée du fait de la pandémie. Or, la réalité est tout autre ! En effet, le salaire minimum légal a été introduit en Allemagne au 1^{er} janvier 2015. Initialement fixé à 8,50 € bruts de l'heure, il a en dernier lieu connu une augmentation en deux temps : tout

d'abord porté à 9,19 € au 1^{er} janvier 2019, il a ensuite été augmenté une seconde fois au 1^{er} janvier 2020 et s'élève depuis lors à 9,35 €. Il est réévalué tous les deux ans par une commission compétente en la matière.

En Espagne, après une hausse cumulée de 31,8 % depuis 2018, le salaire minimum (SMI) a, pour la troisième année consécutive, de nouveau augmenté de 1.6% au 1^{er} septembre. Pour le gouvernement espagnol, la reprise économique doit être juste pour l'ensemble de la population du pays et cela passe par l'augmentation des plus bas salaires.

Une autre répartition des richesses créées est non seulement un enjeu de justice sociale, mais aussi d'efficacité économique. À l'heure de l'annonce de la fin du « quoi qu'il en coûte », une hausse des salaires remplirait mécaniquement, via la fiscalité et les cotisations, les caisses de l'État et la Sécurité Sociale. Porter le SMIC à 2 000 € fait partie de la solution.

Montreuil, le 16 novembre 2021